anciens des Grecs et des Romains et ceux encore en vigueur des Turcs Tchouvaches. Trois jours durant, on ne fait cuire aucun aliment dans la maison du défunt[1], car, selon les croyances primitives, la mort entraîne une souillure. Les Turcs de l'Altay ont recours au *chaman* pour purifier la tente où un décès a eu lieu. Dans le Turkestan les parents se réunissent le troisième jour dans la demeure du défunt et prennent part à un repas en l'honneur de celui-ci. On connaît le rôle du repas dans les vieilles religions ; c'est un véritable sacrifice. Notez en outre que les parents seuls sont présents, le mort n'accepte que les offrandes des membres de sa famille. Chaque jour de la semaine qui suit, les parents s'assemblent au cimetière, puis à la maison mortuaire afin d'accomplir les lamentations solennelles et le septième jour ils partagent un nouveau repas. Autrefois le deuil prenait fin après sept jours, au moins à Karachahr[2]. On attachait évidemment une signification fatidique au nombre sept. La fête des morts, nous l'avons dit, était le 7 du septième mois. Ainsi, chez les Turcs anciens on tournait sept fois autour de la tente funéraire et l'on renouvelait sept fois la cérémonie du deuil. Chez les Kazak le principal repas se donne sept jours après le décès. Il ne faudrait pas cependant voir là une coutume exclusivement turque, car les Arabes par exemple, faisaient sept fois le tour du tombeau de même qu'ils font sept fois le tour de la Ka'bah. Aujourd'hui on quitte le deuil le quarantième jour conformément aux usages musulmans et, en même temps, on offre en l'honneur du trépassé un troisième dîner, accompagné de musique et de danses, pratique dépourvue de sens pour les modernes, mais par laquelle les hommes d'autrefois entendaient rendre hommage à l'ancêtre ainsi qu'à un dieu et le réjouir dans son sépulcre. Après un an écoulé un repas funèbre réunit encore la famille. Tant qu'il a des parents et des descendants le mort n'est jamais négligé.

1. Il en est ainsi chez les Kazak et les Kyrghyz ; mais chez les Turcs de l'Altay le repas a lieu immédiatement, ce qui prouve que l'usage n'est pas nécessairement d'origine turque.

2. Annales de Youan Ouei cités par Hyacinthe Bitchourine, *op. cit.*, III, 158.